



**COMITE DE BAIE
DE LA RADE DE TOULON**

20, rue Nicolas Peiresc – BP 536
83041 TOULON CEDEX 9
Tél. : 04 94 93 68 23
Fax : 04 94 93 68 27
Mél : gquefeulou@tomed.org

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE BAIE
22 septembre 2004 à 14H00 au palais Neptune dans le cadre du salon et
colloque EUROLITTORAL**

□ **ETAIENT PRESENTS :**

Collège des élus des collectivités territoriales :

- M. **Gilles VINCENT**, Président du comité de baie, Vice-Président de TPM, Président du SIRTTEMEU et Maire de St Mandrier sur mer
- Mme **Christine SANDEL**, conseillère régionale Provence Alpes Côte d'Azur
- M. **Jean-Louis LOEUILLARD**, conseil général du Var DEER
- M. **Gérard GACHOT**, adjoint au maire, ville de Toulon
- M. **Alain MAYSSONNADE**, adjoint au maire, ville d'Evenos
- M. **Alain INCATASCIATO**, ville de la Seyne sur mer, service Eau et assainissement
- M. **Christian ARHANT**, ville de La Vallette du var, service technique

Collège des représentants de l'Etat et ses établissements publics

- M. **Patrick CREZE**, Secrétaire Général de la Préfecture du Var
- Le Capitaine de Vaisseau **Bernard JACQUET**, Division Environnement CECMED représentant le Préfet maritime région méditerranée
- M. **Pierre MITTON**, Directeur de la Direction Départementale des Affaires Maritimes
- Mme **Agnès ROSSO-DARMET**, Direction Départementale de l'Equipement - CQEL
- M. **Joël DELADREUE**, DRIRE du Var
- M. **Guy HERROUIN**, Directeur de l'IFREMER
- M. **Michel COUVE**, expert comité de baie

Collège des usagers de la rade

- M. **Jacques GUILLAUME**, Comité Local des Pêches et des élevages marins du Var
- M. **Jean ECOCHARD**, Président de la fédération MART
- Mme **Florence BONNEFOY**, Chambre de commerce et d'industrie du var – direction ports

Assistaient également :

- M. **Nardo VICENTE**, président du conseil scientifique - Institut Paul RICARD Ile des Embiez



M. **Patrick PHILIP**, membre du conseil scientifique – CEA Cadarache
 M. **Serge MARTIN**, membre du conseil scientifique – LASEM Toulon
 M. **Gérard BOGE**, membre du conseil scientifique – université de Toulon et du Var
 M. **Pierre VITIELO**, membre du conseil scientifique – université Marseille
 M. **Yvan MARTIN**, membre du conseil scientifique – institut Paul Ricard Ile des Embiez
 Mlle **Claude-Béatrice SPIRE**, Préfecture du Var bureau de l'environnement
 M. **Yves MOYA-NARANJO**, Préfecture Maritime CECMED environnement
 M. **Mathieu JACQUART**, Préfecture Maritime CECMED environnement
 M. **Benoît VASSELIN**, Région Provence Alpes Côte d'Azur – service mer
 M. **Jean GUINAMANT**, MART
 M. **Paul PIGNON**, MART
 M. **François MORIN**, MART
 M. **Olivier ARNAL**, IFREMER
 Mme **Madeleine RINAUDO**, association OCTOPUSSY
 Mme **Laure RINAUDO**, association OCTOPUSSY
 Mme **Aude PRADAYROL**, association OCTOPUSSY
 Mme **Marylène WAGNER**, Communauté d'agglomération de la côte ouest de la Réunion
 M. **Guirec QUEFFEULOU**, TPM DAET service l'environnement
 M. **Raphaël ROBERT**, TPM DAET service l'environnement

□ ETAIENT EXCUSES

M. **Horace LANFRANCHI**, Président du Conseil Général du Var
 M. **Jean-Louis OLTRA**, président du SIAHE
 M. **Gérard SIMON**, Maire de la CRAU
 M. **André GEOFFROY**, Maire de Solliès-Ville,
 M. **Jean-Sébastien VIALATTE**, Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES
 Mme **Madeleine JAUFFRET**, pour le Président de la Chambre de Commerce et Industrie du Var
 M. **Alfred GAUTIER**, Président de l'association des Maires du Var
 M. **Louis FONTICELLI**, Fédération de pêche du Var
 M. **Jean-Paul LABARTHE**, contrôleur des armées, chef de l'inspection des ICPE
 M. **Dominique SALOMON**, Délégué Régional au Tourisme PACA

□ ETAIENT ABSENTS (ou non représentés) :

Le Maire du Revest les Eaux
 Le Maire de la Farlède
 Le Maire de la Garde
 Le Maire du Pradet
 Le Maire d'Ollioules
 Le Maire de Carqueiranne
 Le Président du Syndicat d'alimentation en eau La Valette-La Garde-Le Pradet
 Le Président du Syndicat Intercommunal d'assainissement La Garde-Le Pradet
 Le Directeur Régional de l'environnement
 Le Directeur de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse
 Le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt
 Le Directeur département des Affaires Sanitaires et Sociales
 Le Directeur de la Direction Départementale de la Jeunesse et Sport
 Le Délégué régional du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
 Le Délégué du conseil supérieur de la pêche



Le Président de la chambre d'agriculture du Var
Le Président de la chambre des métiers du Var
Le Président du Conseil Portuaire
Le Président du Comité Départemental du Tourisme
Le Président du syndicat des aquaculteurs
Le Président du syndicat des mytiliculteurs
Le président de l'association Environnement méditerranée
Le Président Comité Local des Usagers Permanents des installations portuaires de plaisance
Le Président du groupement des usagers et industriels du port de commerce de Toulon-La Seyne

Déroulement de la réunion - Principaux points abordés :

Après avoir ouvert la séance et salué les participants, M. Gilles VINCENT, président du comité de baie présente l'ordre du jour de cette réunion du Comité de Baie :

- A – Etat d'avancement du contrat de baie – bilan des années 1 et 2
- B – Discussion du programme de l'année 3 du contrat
- C – Avis, propositions et éléments de travail développés par le conseil scientifique
- C – Diagnostic de la directive cadre européenne sur l'eau

Monsieur VINCENT, président du comité de baie de la rade de Toulon et de son bassin versant accueille les membres du comité de baie dans la grande salle du palais Neptune et mène l'appel des membres parmi les 3 collègues (présents, représentés, excusés, absents).

Monsieur VINCENT rappelle l'intérêt d'avoir organisé la réunion annuelle du comité de baie à l'occasion du salon et colloque EUROLITTORAL pour créer l'événement au cœur d'une manifestation importante rassemblant sur Toulon les acteurs de l'aménagement et de la protection du littoral. Le contrat de baie a été signé il y a maintenant deux ans et le comité de baie doit donc se réunir pour réaliser :

- Le bilan de la seconde année en accord avec le rôle de cette instance,
- Préciser les actions à inscrire pour l'année (2005).

A – PRESENTATION DU BILAN ANNEE 1 et 2 DU CONTRAT DE BAIE ET LE PROGRAMME POUR L'ANNEE 2005

La présentation du bilan est réalisée à partir d'un diaporama powerpoint® (voir ci-joint en annexe), par Guirec QUEFFEULOU rappelant la règle du jeu générale du contrat de baie et donnant pour chacun des volets des exemples des principales actions réalisées. Le suivi des l'avancée des actions est possible pour les partenaires mais aussi l'ensemble de la population intéressée à partir d'un site internet (www.contratdebaie-tpm.org) à partir de l'extraction de la base de données ACCESS® des projets.

Le bilan de l'année 2 fait apparaître que 21% (33 actions) sont réalisées, 42% (67 actions) sont en cours et 37% (58 actions) restent à engager. Dès 2005, le bilan à mi-contrat devra être soumis au comité de bassin et il faudra fournir des éléments traduisant la maîtrise du suivi du contrat et le cas échéant proposer des réorientations.



Au sujet du volet A :

L'analyse du bilan tend à montrer que les actions d'assainissement ont très bien démarré. Une vigilance doit se porter sur les projets liés aux pollutions industrielles et aux pollutions portuaires.

Mme SANDEL souhaite justement des précisions sur certains projets concernant les pollutions industrielles et souhaiterait que la CCIV soit à ce sujet plus mobilisée.

Au sujet du volet B :

Pour la station de dépotage, il est signalé que le SIRTTEMEU est actuellement en recherche d'un terrain.

M. VITIELO s'interroge sur l'abandon de l'étude d'implantation d'une aire marine aux 2 frères. Cette action présentait pourtant un intérêt pour la préservation de la biodiversité.

M. PIGNON souhaiterait connaître les dates de lancement de l'opération pilote de traitement des vases portaires.

Mme SANDEL trouve très importantes les avancées réalisées sur la gestion du sentier littoral mais expose par ailleurs des craintes sur le phasage général des actions. Le rôle du comité technique et financier lui semble essentiel et mériterait d'être plus constant

M. VINCENT rappelle que notre contrat de baie est exemplaire et qu'il a fallu finalement moins de temps pour le valider que sur d'autres secteurs. Le rôle du comité de baie est éventuellement de proposer de nouvelles fiches compte tenu de leur pertinence et d'identifier les fiches qui ne pourront pas être réalisées pour des raisons techniques ou financières.

Au sujet du volet C :

M. ECOCHARD signale l'importance d'études relatives à l'amélioration des connaissances du milieu naturel comme la cartographie des sédiments de la rade ou la modélisation hydrodynamique.

Mme SANDEL souhaiterait des précisions sur les actions de sensibilisation à l'environnement et de communication comme l'atlas des biocénoses.

M. VINCENT signale qu'une opération de sensibilisation des scolaires va justement être prochainement engagée sur une base de 100 classes / an de niveau CM2. Les thématiques seront celles du bassin versant et des milieux aquatiques. Les accords de l'inspection académique sur ce projet sont en cours.

Afin de poursuivre la discussion directement au cœur du suivi du contrat de baie, Monsieur VINCENT propose de balayer l'ensemble du contrat de baie et de s'arrêter sur les actions qui n'ont pas encore débutées et qui apparaissent en rouge sur le tableau général des projets.



Fiche 29 : Florence BONNEFOY signale les difficultés pour la réalisation de ces travaux qui consistent en la pose d'une conduite de refoulement d'eaux usées du port pin Rolland. M. VINCENT signale la possibilité en tant que maire de St Mandrier sur mer de mettre en demeure pour l'exécution de ces travaux.

Fiche 105 : M. INCATASCIATO signale qu'il s'agit d'une action de priorité 4. Il est nécessaire de réaliser une phase d'étude préalable. La réalisation doit ensuite intervenir sur 2005 – 2007.

Fiche 70 : le financement est programmé sur 2005

Fiches 167, 44, 43, 45, 36, 37, 40, 30, 35, 163, 164, 159 : Florence BONNEFOY indique que l'ensemble de ces actions sont encadrées par la démarche « port propre » pour laquelle des études diagnostiques doivent être engagées en 2005 pour l'ensemble des ports de la rade gérés par la chambre de commerce. Les réalisations pourront donc être reprises sur 2006 et 2007. M. VINCENT souhaiterait que la CCIV communique plus sur ces démarches compte tenu de cette nouvelle dynamique.

Fiches 123, 125 et 129 : M. GACHOT signale que la ville de Toulon souhaiterait qu'elles puissent être prise en compte par la communauté d'agglomération

Fiches 84 et 83 : M. Ecochard souhaiterait connaître l'état d'avancement de la proposition du préfet précédent de créer pour la gestion de l'Eygoutier un syndicat mixte avec la participation de TPM. M. CREZE signale qu'à l'occasion d'une réunion en juin 2004 sur la question du tunnel de pont de clue, la solution de créer un syndicat mixte avait effectivement paru opportune. Toutefois, des questions persistent sur la forme de cette nouvelle structure. Par ailleurs, les études se poursuivent portées par le SIAHE car les données actuelles ne sont pas suffisantes.

Fiche 200 : M. LOEUILLARD indique que le conseil général du var est actuellement attentif des résultats d'une études similaire engagées sur les Bouches du Rhône pour mieux cibler les objectifs.

Fiche 176 : M. CREZE rappelle qu'en mars 2004 l'Etat a mené une opération d'envergure dans la lagune du Brusc et a permis de montrer la possibilité réglementaire d'une telle opération avec un cofinancement de l'Etat et des communes. M. PIGNON signale cependant que dans la rade de Toulon l'ensemble des épaves a été extrait par les communes seules. M. VINCENT retient l'idée d'organiser une procédure plus claire pour ce thème, le problème étant récurrent.

Fiches 51 et 239 : Sur cette thématique M. MORIN regrette qu'il y ait peu d'information sur l'enquête publique actuellement en cours sur les concessions aquacoles dans la baie du Lazaret. M. VINCENT signale que l'étude de la capacité aquacole sera lancée avant la fin de l'année. Par ailleurs, le cahier des charges de l'opération d'enlèvement des pieux est réalisé.

Pour conclure sur ce balayage des projets, M. VINCENT estime l'avancée certaine mais rappelle la nécessité de conserver la dynamique pour les opérations importantes encore au point mort. Pour cela, le site internet du contrat de baie a vocation de permettre la transparence. M. MORIN signale que pour lui le contrat de baie ne pourra être une réussite que si la population est associée.



B - PRESENTATION DES ACTIONS DE LA MARINE NATIONALE

La marine nationale souhaite faire une présentation plus en détail des opérations du contrat de baie afin de faire partager l'état d'avancement. Ce diaporama (powerpoint®) est annexé dans les formations des responsables environnement des différents sites de la Marine Nationale.

M. VITIELO signale que la question des TBT reste peu détaillée contrairement aux actions menées par la Marine Nationale à Brest. Il serait très important d'associer ce suivi dans le cadre du contrat de baie de Toulon. Les TBT sont également re-largués lors du stationnement des navires, l'introduction vers le milieu marin ne se fait pas seulement lors des opérations de carénage.

M. VINCENT signale également les problèmes liés au raccordement des eaux usées qui nécessiterait d'être encore amélioré.

M. DURAND souhaiterait également des précisions sur les hydrocarbures volatils.

Mme SANDEL signale qu'un audit indépendant de la Marine Nationale serait néanmoins appréciable.

M. VINCENT signale à ce sujet qu'AIMARAIX l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air met également en place un réseau de « nez » et qu'une enquête générale est menée actuellement pour la création d'un observatoire des odeurs et remercie la Marine Nationale pour cette présentation traduisant un réel effort de transparence.

C – PRESENTATION DU TRAVAIL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

M. VINCENT introduit l'intérêt de la création d'un conseil scientifique à partir du suivi du contrat de baie. Lors de l'élaboration du contrat de baie, cette création n'avait pas semblé prioritaire pour cibler sur la mobilisation des acteurs et des maîtres d'ouvrages.

M. Nardo VICENTE, président du conseil scientifique présente le bilan des travaux dans un diaporama powerpoint® et rappelle les étapes et le rôle du conseil scientifique :

1. familiariser les membres du conseil scientifique avec le contrat de baie et ses travaux.
2. prendre en charge le rôle consultatif du conseil scientifique auprès du comité de baie.
3. synthèse de l'avis scientifique des membres sur la démarche de contrat de baie depuis l'origine.

Mme SANDEL souhaite des précisions notamment sur la démarche retenue pour instruire les indicateurs du tableau de bord. Le rôle du conseil scientifique est important pour être exigeant avec les résultats des actions du contrat de baie.

M. VINCENT rappelle que le montage du tableau de bord doit permettre de disposer d'un outil s'exprimant dans la continuité du contrat de baie. Il est intéressant de noter le changement général d'état d'esprit qui rayonne sur l'ensemble des acteurs de la rade.

M. ECOCHARD félicite le conseil scientifique sur l'impartialité de ses travaux et la clarté de la démarche engagée qui renforce globalement la crédibilité du contrat de baie.



M. MORIN exprime sa satisfaction de constater que la baie du Lazaret reste au cœur des préoccupations des acteurs du contrat de baie et des travaux du conseil scientifique.

M. Nardo VICENTE annonce son souhait de quitter la présidence du conseil scientifique et présente le choix exprimé par les membres de ce conseil de proposer M. Patrick PHILIP comme candidat.

Cette proposition est validée par le comité de baie

Mme SANDEL rappelle également l'importance du comité technique et financier du contrat de baie qui ne s'est réuni que 4 fois au cours de l'année écoulée. Il serait par ailleurs intéressant de proposer aux maîtres d'ouvrages un guide de procédure des financements pour permettre de simplifier les démarches de demande de subventions dans le cadre du contrat de baie.

M. VINCENT annonce que pour mener le contrat de baie, Toulon Provence Méditerranée a procédé au recrutement d'un second chargé de mission pour le suivi des actions auprès des maîtres d'ouvrages et le lancement des actions pédagogiques.

D – DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE SUR L'EAU

La réunion du comité de baie se termine sur une présentation des premiers résultats du diagnostic des masses d'eau dans le cadre des travaux de la directive cadre européenne sur l'eau.
Présentation d'un diaporama.

M. VINCENT, président du comité de baie remercie les participants et clôt la séance en signalant que les travaux concernant la gestion du littoral se poursuivent dans le cadre du colloque EUROLITTORAL.

